

Checklist conformité incendie ERP

Mobilier & décoration

Document opérationnel à utiliser avant l'achat de mobilier ou d'éléments décoratifs dans un établissement recevant du public.

ÉTAPE 1 – Identifier le type de produit concerné

- Rideaux, tentures, voilages
- Banquettes, fauteuils, chaises rembourrées
- Mousses (assises, dossiers, panneaux acoustiques)
- Panneaux décoratifs muraux ou suspendus
- Faux plafonds décoratifs
- Décors temporaires ou événementiels

ÉTAPE 2 – Questions obligatoires à poser au fournisseur

- Procès-verbal (PV) ou rapport d'essai feu officiel fourni
- Nom exact du produit et référence commerciale
- Classement feu clairement indiqué (M1, M2 ou Euroclasse)
- Date de validité du classement précisée
- Conditions d'essai précisées (épaisseur, support, mode de pose)

ÉTAPE 3 – Nature du produit

- Produit conçu pour répondre aux exigences anti-feu (solution à privilégier)
- Produit ignifugé après fabrication
- Dans le cas d'un produit ignifugé : PV réalisé après traitement
- Durée de validité et conditions d'entretien précisées

ÉTAPE 4 – Compatibilité avec l'emplacement dans l'ERP

- Classement compatible avec la zone d'installation (salle, dégagement, escalier)
- Mode de pose conforme à l'essai
- Support réel conforme au PV

ÉTAPE 5 – Dossier de preuve à conserver

- Procès-verbal ou rapport d'essai feu
- Facture du produit
- Fiche technique fabricant
- Photo du produit installé

■ Documents classés dans le registre de sécurité

Règle essentielle : les mentions commerciales (« ignifugé », « anti-feu ») ne remplacent jamais un procès-verbal d'essai et un classement feu valide.